

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 13 janvier 2016 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un chef de musique de la musique de la police nationale

NOR : *INTC1600840A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 13 janvier 2016, est autorisée l'ouverture au ministère de l'intérieur d'un concours sur épreuves pour le recrutement d'un chef de musique de la musique de la police nationale.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 26 février 2016, délai de rigueur. Les dossiers de candidature pourront être retirés auprès de la division de l'organisation des concours et examens professionnels (DOCEP), chef de musique, BP 144, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 02, ou téléchargés sur le site internet du recrutement de la police nationale (www.lapolicenationalerecrute.fr).

Le dépôt des dossiers s'effectuera uniquement par voie postale à l'adresse de la DOCEP citée ci-dessus.

Toute demande de candidature parvenue après la clôture des inscriptions sera déclarée irrecevable, le cachet de la poste faisant foi.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 15 et 16 mars 2016, à Vélizy (78).

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur.